

maintenant votre âme, votre conscience, à une terre que vous voudriez acquérir, et faites les mêmes réflexions, vous allez faire une excellente méditation. Dites-vous donc, par exemple : mon âme est un champ à acquérir, il faut que je l'examine. Ce champ est-il suffisamment égoûté ? L'insouciance, la dissipation dans laquelle je vis, permet à l'indifférence d'envahir, comme l'humidité, une grande partie de ce champ ; n'y a-t-il pas des broussailles, des roches nuisibles ? En négligeant mes confessions, en n'assistant presque jamais aux vêpres, aux catéchismes, je laisse pousser des broussailles qui s'emparent du champ de mon âme, il y a des cailloux d'avarice, de trop grand attachement à l'intérêt, des cailloux de haine, d'orgueil, d'emportements qu'il me faudrait enlever, pour mettre mon champ en état de produire de bonnes récoltes, c'est-à-dire d'amener mon âme à produire des fruits pour le ciel, comme les suivants : me tenir toujours en état de grâce, me confesser souvent pour cela, ne jamais donner le mauvais exemple de mensonges, d'emportements, de juréments à mes enfants, pratiquer libéralement l'aumône, ne jamais me dispenser de l'assistance aux offices, &c. N'êtes-vous pas capables de faire ces réflexions ?..... Voyez-vous comme la méditation est à la portée de tout le monde ! Comme elle est même facile à pratiquer ?

Isidore.—En vérité, j'avoue que je suis tout étonné ; je ne savais pas du tout ce que c'était que la méditation, et je vois clairement qu'elle est à portée de tout le monde.

M. le Curé.—Dans la prochaine veillée, je vous montrerai comment il faut s'y prendre pour faire de bonnes méditations. En attendant, essayez à en faire quelques-unes.

—o—

Correspondances.

CHANTS LITURGIQUES.

Nous avons fait quelques remarques, en annonçant le *Manuel* de M. Borduas, sur la confusion que ce nouveau manuel ne man-

qu岸it pas de produire dans le chant de nos églises. Un digne évêque des Etats-Unis a bien voulu nous faire part de quelques observations sur le même sujet, nous sommes heureux de pouvoir leur donner publicité.

“ Burlington, Vt., 25 sept, 1888.

“ Révérend et cher Monsieur,

“ J'ai lu avec intérêt les remarques que vous faites dans le N° 4 de *La Semaine Religieuse de Québec* relativement au *Nouveau Manuel de chants liturgiques* de M. l'abbé Borduas. Vous n'êtes point le seul à déplorer le manque d'uniformité qui existe parmi nous dans notre chant d'église. Ce manque d'uniformité est d'autant plus déplorable que dans ce pays, de nos jours, on voyage beaucoup. Et puis nous avons vu dans ce siècle l'uniformité s'établir dans les cérémonies, les habits ecclésiastiques, le bréviaire, etc. ; qu'il serait beau d'avoir partout le même chant.

“ Mais comment réussir à obtenir cette uniformité ?

“ Le moyen est bien simple et tout trouvé.

“ Que tous les diocèses adoptent l'édition du chant Grégorien publiée par la maison Pustet, déclarée comme le chant authentique de l'Eglise Romaine, et recommandée par les Souverains Pontifes Pie IX et Léon XIII. “ *Nihilominus tantum uti authenticam Gregoriani cantus formam atque legitimam hodie habendam esse quæ juxta Tridentinas sanctiones à Paulo V, Pio IX sac. mem. et sanctissimo Domino nostro Leone XIII, atque à sacrâ rituum congregatione, juxta editionem Ratisbonæ adornatam, rata habita est et conformata, utpote quæ unica eam cantus rationem continet quâ Romana utitur Eulogia.*” (Décret de la Cong. des Rites du 10 avril 1883, approuvé par Léon XIII le 27 avril 1883).”

J'ai l'honneur d'être votre bien dévoué serviteur,

L. DE GOESBRIAND,

Ev. de Burlington.

Nous savons que ce décret de la Congrégation des Rites ne rend pas l'édition Pustet obligatoire, et Mgr de Burlington ne le prétend pas non plus, il la suggère seulement comme un moyen d'amener l'uniformité. Et c'est aussi ce que nous désirons avec Sa Grandeur, sans nous prononcer plutôt pour une édition que pour une autre,